



VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

Présents :

Mme Sophie RIGAULT, Maire,

Mmes et MM. Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Irmgard ASTIER (arrivée à 20h40) et Bernard ZUNINO, Adjoints au Maire,

Mmes et MM. Nathalie FOURMANN, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI (arrivé à 20h42), Isabelle OUDARD, Jaya MAREEMOOTOO (arrivée à 20h36), Anne-Marie DOUSSINEAU, José CASTICO OLIVEIRA, Bernadette BENOIT-GUYOD, Alain LE MINOUX, Marcy KIMFOKO, Christian SOUBRA, Isabelle CATRAIN (arrivée à 20h46), Laurie BARTEBIN, Maurice BOYE, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, Corinne BEDIUO, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Roger AMALOR, procuration à Mme Muriel MOSNAT
M. Gérard BODIGOFF, procuration à M. Georges GOURGUES
M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à M. Joseph DELPIC
M. Nordine AOUNALLAH, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE
Mme Marie KEITA, procuration à M. Dominique TAFFIN
M. Nizar MEHRI, procuration à Mme Carole COUTON
Mme Delphine MARNHIER, procuration à Mme Sophie RIGAULT
Mme Marie-Elisabeth BARDE, procuration à Mme Laurie BARTEBIN
M. Clément JEHANNO, procuration à Mme Françoise POLI

Secrétaire : M. Joseph DELPIC

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019 par **30 voix pour (la Majorité municipale, Entente des Démocrates et des Républicains et Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne)** et 5 abstentions (Saint-Michel en commun-Alternative citoyenne).

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 par **30 voix pour (la Majorité municipale, Entente des Démocrates et des Républicains et Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne)** et 5 abstentions (Saint-Michel en commun-Alternative citoyenne).

2019-230 : APPROBATION DES COMPTES DE LA SORGEM POUR L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (la Majorité municipale et Entente des Démocrates et des Républicains) et 7 abstentions (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne),

APPROUVE le rapport de gestion, le rapport de gouvernement d'entreprise 2018, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et les rapports du Commissaire aux Comptes concernant la SORGEM.

2019-231 : ZAC GAMBETTA - CONCESSION – COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE DE LA SORGEM POUR L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (la Majorité municipale et Entente des Démocrates et des Républicains) et 7 abstentions (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne),

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale de la SORGEM pour l'année 2018.

2019-232 : ZAC GAMBETTA - MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES ESPACES PUBLICS – COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SORGEM POUR L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (la Majorité municipale et Entente des Démocrates et des Républicains) et 7 abstentions (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne),

APPROUVE le compte-rendu de l'Etat Prévisionnel des Dépenses et Recettes de la SORGEM pour l'année 2018.

2019-233 : ADHESION A PAYFIP TITRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la convention d'adhésion au service de paiement en lignes des recettes publiques locales PayFip Titre,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

2019-234 : ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE REPRESENTANT LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE POUR SIEGER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

- Sont candidats : M. Roger AMALOR et M. Maurice BOYE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCEDE à l'élection, à bulletins secrets, d'un nouveau conseiller communautaire, en remplacement de Monsieur Claude BOISSIERES,

CONSTATE les résultats obtenus :

- **Nombre de votants : 35**
- **Bulletins blancs/nuls : 3**
- **Suffrages exprimés : 32**
- **Suffrages exprimés en faveur de M. Roger AMALOR : 25**
M. Maurice BOYE : 7

PROCLAME élu(e) en qualité de conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération : **M. Roger AMALOR**

2019-235 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION AMENAGEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (la Majorité municipale et Entente des Démocrates et des Républicains), 2 abstentions (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne), Saint-Michel en commun – Alternative citoyenne n'ayant pas pris part au vote,

PROCEDE au remplacement suivant au sein de la commission Aménagement :

	<i>Liste « Saint-Michel Ensemble »</i>	
<i>Commission</i>	<i>Membres sortant</i>	<i>Nouveau membre</i>
<i>Aménagement</i>	<i>Claude BOISSIERES</i>	<i>Nathalie FOURMANN</i>

2019-236 : CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SERVICE COMMUNICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'apprenti qui permettra au contractant de préparer un BTS Communication,

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés aux comptes de charges 64,

AUTORISE Madame le Maire à signer la demande d'agrément et la convention liant la ville avec le Centre de Formation d'Apprentis.

2019-237 : AUTORISATIONS D'URBANISME ET DE TRAVAUX RELATIVES AU PLAN ECOLES/LOISIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (la Majorité municipale et Entente des Démocrates et des Républicains) et 7 abstentions (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne et Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne),

AUTORISE Madame le Maire à déposer et à signer toute autorisation d'urbanisme et de travaux relative à la réalisation du plan Ecoles/Loisirs.

2019-238 : RAPPORT SUR L'UTILISATION DU CREDIT ATTRIBUE A LA COMMUNE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir débattu,

DONNE ACTE de la présentation du rapport sur les modalités d'utilisation des crédits attribués au titre du FSRIF en 2018 récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Domaine d'intervention	Secteur	Montant global	dont FSRIF
Culture	Conservatoire	589 000 €	294 500 €
Action sociale	Seniors / Maintien à domicile	857 000 €	514 200 €
	Santé, emploi, logement	211 000 €	126 600 €
Sports	Subventions de fonctionnement aux associations	186 200 €	272 213 €
	Actions sportives	820 600 €	
Enfance	1, 2, 3 écoles	1 000 €	171 600 €
	Etudes surveillées + action handicap	189 000 €	
	Décrochage scolaire	35 000 €	
	Formation animateurs et appui à la pratique	18 000 €	
	Ateliers TAP	28 000 €	
	Vacances Junior	15 000 €	
Jeunesse	Chantiers citoyens / Ateliers artistiques et sportifs	59 000 €	57 900 €
	Bourses au permis Bourse au BAFA	10 000 €	
	Forum des stages	6 500 €	
	Interventions auprès des publics jeunes et lycéens	21 000 €	
Petite enfance	Maison de la Petite Enfance	300 000 €	180 000 €
TOTAL		3 346 300 €	1 617 013 €

2019-239 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE L'ESSONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Essonne, permettant ainsi l'accueil des jeunes dans le cadre de Travail d'Intérêt Général (TIG) ou de Réparation pénale dans ses services sous la forme d'une convention individuelle élaborée entre le service accueillant et le STEMO/UEMO (services de la PJJ), ceci pour chaque jeune accueilli.

2019-240 : CREATION DE DEUX POSTES DE MEDIATEURS EN MILIEU SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer deux postes de médiateurs en milieu scolaire,

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés aux comptes de charges 64,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Chances).

2019-241 : BAREME NATIONAL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES EN STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES - CIRCULAIRE N°2019-005 CNAF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les conditions tarifaires conformes au barème national des participations familiales de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales selon les modalités suivantes :

Taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif :

Nombre d'enfants	du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019	du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019	du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
1 enfant	0,0600%	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,0500%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,0400%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
5 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
7 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
9 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
10 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

Taux de participation familiale par heure facturée en accueil familial :

Nombre d'enfants	du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019	du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019	du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
1 enfant	0,0500%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
2 enfants	0,0400%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
3 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
4 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
5 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
7 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
8 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
9 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
10 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

A compter du 1^{er} septembre 2019, **le plancher de ressources** à prendre en compte s'élève à **705,27 €**. Pour les années suivantes le montant sera publié en début d'année civile par la CNAF.

Pour les années 2019 à 2022, **le plafond de ressources** est :

Année d'application	Plafond
2019 (au 1 ^{er} septembre)	5 300,00 €
2020 (au 1 ^{er} janvier)	5 600,00 €
2021 (au 1 ^{er} janvier)	5 800,00 €
2022 (au 1 ^{er} janvier)	6 000,00 €

Pour les allocataires, le service de Consultation des Dossiers Allocataires par les Partenaires (CDAP) met à disposition de la ville les ressources de l'année N-2 à prendre en compte.

Pour les non-allocataires, les ressources à prendre en compte sont celles figurant sur l'avis d'imposition rubrique « total des salaires et assimilés » de l'année N-2.

DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2019.

PRECISE que cette recette en résultant sera imputée sur le budget en cours.

2019-242 : RENOUELEMENT DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE VIVANT POUR LE CENTRE CULTUREL BASCHET ET LE CONSERVATOIRE, 1^{ERE} ET 3^{EME} CATEGORIE AUPRES DE LA DRAC ET DE LA PREFECTURE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter le renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacle vivant de 1^{ère} catégorie et de 3^è catégorie auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et de la Préfecture de la Région Ile-de-France, pour l'exploitation du lieu et la diffusion de spectacles vivants dans la salle culturelle et festive et sur le parvis du Centre Culturel Baschet.

DESIGNE Madame Corinne LANCIER comme détentrice de ces licences.

2019-243 : MOTION RELATIVE AUX DYSFONCTIONNEMENTS RECURRENTS DE LA POSTE SUR LE TERRITOIRE DE L'ESSONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à la direction du groupe La Poste de lui présenter des propositions d'actions concrètes visant à mettre fin à ces problèmes récurrents, et améliorer nettement le service rendu aux clients,

PROPOSE au Groupe La Poste de relayer les offres d'emploi actuellement non pourvues pour le territoire de Saint-Michel-sur-Orge,

PRECISE que cette motion sera transmise au Premier ministre, au Ministre de l'Intérieur, au Préfet de l'Essonne, au Président Directeur Général du groupe La Poste, ainsi qu'au Directeur exécutif pour l'Ile-de-France Est en charge de la branche Services-Courrier-Colis.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2019-134 : Signature marché de prestations de fourniture, maintenance et réparation des 4 vélos électriques avec l'entreprise K7Bikes sise 31 rue du pont aux pins 91390 Montlhéry. Montant : 13 215,20 € TTC à l'achat puis 3 600 € TTC /an

Décision n°2019-135 : Destruction de véhicules, suite à leur incendie criminel le 5 mai 2019, par la Carrosserie GILLES SAS sise 24 route d'Arpajon 91630 Cheptainville.

Décision n°2019-136 : Spectacle musical pour l'inauguration du Pôle associatif et sportif des Mares Yvon par le Théâtre LAGRANGE le 21 juin à 20h30. Montant : 4 000 € TTC

Décision n°2019-137 : Location d'une scène, sonorisation et éclairage, à la société Nocturnal Evenement, pour l'inauguration du Pôle associatif et sportif des Mares Yvon le 21 juin. Montant : 6 118,80 € TTC

Décision n°2019-138 : Mise à disposition d'agents de sécurité de 19h à 23h30 par la Société BOLENGI SECURITE, pour l'inauguration du Pôle associatif et sportif des Mares Yvon. Montant : 194,40 € TTC

Décision n°2019-139 : Mise à disposition d'agents de sécurité par la société BOLENGI SECURITE, pour le Bal du 13 juillet de 18h30 à 00h00, sur le parvis du Centre Culturel Baschet. Montant : 264 € TTC

Décision n°2019-140 : Prestation DJ avec la société CG ANIMATIONS, pour la soirée dansante lors du Bal du 13 juillet sur le parvis du Centre Culturel Baschet. Montant : 550,80 € TTC

Décision n°2019-141 : Fête de la Ville 2019 - Contrat de tir pour le feu d'artifice par la société ARTEVENTIA, dont le tir est prévu le samedi 7 septembre à 22h30. Montant : 9 000 € TTC

Décision n°2019-142 : Fête de la Ville 2019 - Location Vélum de couverture et décorations lycra, société INTERVENTION VELUM. Montant : 4 200 € TTC

Décision n°2019-143 : Fête de la Ville 2019 - Surveillance du site par des agents de sécurité de la société BOLENGI SECURITE le samedi 7 septembre de 09h00 à 01h00 et dimanche 8 septembre de 09h00 à 18h00. Montant : 4 200 € TTC

Décision n°2019-144 : Fête de la Ville 2019 - Gardiennage du site par des maitres-chiens de la société BRS SECURITE du mardi 3 septembre au lundi 9 septembre de 9h à 17h. Montant : 4 986,92 € TTC

Décision n°2019-145 : Fête de la Ville 2019 - Animation micro par la société LIVE PRODUCTION le samedi 7 septembre de 11h à 18h30 et le dimanche 8 septembre de 14h à 19h. Montant : 1 180 € TTC

Décision n°2019-146 : Projection gratuite en plein air d'un film d'animation "Tous en scène" au parc Jean Vilar, vendredi 19 juillet, dans le cadre des Caravanes de l'été du Centre Social Nelson Mandela. Montant : 564,43 € TTC

Décision n°2019-147 : Convention avec l'association "Crée ton avenir-Ile-de-France" pour la mise en place, dans le cadre du projet éducatif local, d'un programme d'accompagnement de collégiens du lundi 24 au vendredi 28 juin 2019. Montant : 1 100 €

Décision n°2019-148 : Demande de subvention - Contrat culturel de territoire 2019/2021 avec le département de l'Essonne. Montant : 25 000 €

Décision n°2019-149 : Demande de subvention - Convention avec la CAF de l'Essonne. Versement de la prestation de service unique, du bonus "mixité social" et du bonus "inclusion handicap".

Décision n°2019-150 : Prestation pour des prélèvements de surface (analyses microbiologiques) pour 6 mois pour l'office du multi-accueil "Les P'tits Loups". Montant : 68,90€

Décision n°2019-151 : Contrat avec la société SOMESCA pour la maintenance des systèmes de sécurité intrusion de la ville jusqu'au 31 décembre 2021. Montant : forfait de 16 691,40€ TTC (maintenance préventive) + un montant maximum de 12 000 € TTC pour la partie à bons de commande (maintenance corrective)

Décision n°2019-170 : Contrat de prestation d'ateliers de pratique artistique avec l'association UNI'DANSE au centre social du 8 au 13 juillet 2019 et une représentation en ouverture du bal le 13 juillet. Montant : 504 €

Décision n°2019-171 : Contrat de maintenance des matériels de restauration avec la société CUISINES EQUIPEMENTS, entretien préventif et curatif du matériel des offices. Montant 5 870 € HT par an

Décision n°2019-172 : Achat de concession funéraire.

Décision n°2019-173 : Achat de concession funéraire.

Décision n°2019-174 : Demande de concessions funéraire.

Décision n°2019-175 : Animation pêche pour les jeunes du club ados le 29 août 2019 avec la Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Montant : 125 €

Décision n°2019-176 : Séjour au centre Auguste MIONE au domaine départemental de Chamarande pour 10 jeunes et 2 accompagnateurs fréquentant le club ados du 25 au 26 juillet 2019. Montant : 444 €

Décision n°2019-177 : Convention de prêt à usage au bénéfice de l'association GER pour la parcelle communale rue de la Noue Rousseau.

Décision n°2019-178 : Achat de concession funéraire.

Décision n°2019-179 : Contrat avec l'association pour le développement du cirque en Essonne pour la mise en place d'un stage de cirque du 26 au 30 août 2019 et une représentation le 30 août sur le parvis du Centre Culturel Baschet. Organisé par le centre social. Montant 4 600 €

Décision n°2019-180 : Prestation de taxi pour emmener les participants au voyage à Budapest dans le cadre de l'alliance européenne à l'aéroport avec la société ARNO & START. Montant : 180 €

Décision n°2019-181 : Prestation de billet d'avion - deux allers/retours Paris Budapest dans le cadre de l'alliance européenne avec la société DESTINATION PLUS. Montant : 840 €

Décision n° 2019-182 : Location de matériels (stands, tables, grilles) pour la fête de la ville avec la société LOCA RECEPTION. Montant : 15 434,20 €

Décision n°2019-183 : Location de toilettes autonomes pour la fête de la ville avec la société ALLOMAT. Montant : 1 098 €

Décision n°2019-184 : Animation de maquillage pour les enfants lors de la fête de la ville avec CECILIA DA COSTA. Montant : 600 €

Décision n°2019-185 : Spectacle de magie dans le cadre de la fête de la ville avec la société LES SPECTACLES GOLD. Montant : 2 000 €

Décision n° 2019-186 : Convention avec la société TEAM GUIMIOT pour la mise en place d'une activité de promenade en poney pour les enfants de l'accueil de loisirs Blaise Pascal le 18 juillet 2019. Montant 160 €

Décision n°2019-187 : Demande de subvention au Conseil départemental de l'Essonne au titre du fond départemental de prévention de la délinquance dans le cadre de la mise en place des actions de prévention des violences inter-quartiers. Montant 5 000 €

Décision n°2019-188 : Contrat avec la société ACOMA pour la maintenance préventive et curative des installations automatiques d'ouverture de sites. Montant : 12 345 € TTC pour la partie forfaitaire et 12 000 € TTC pour la partie à bons de commande.

Décision n°2019-189 : Réalisation d'un emprunt de 3 000 000 € auprès de la caisse d'Epargne

Décision n°2019-190 : Modification de la régie d'avances auprès du Centre social

Décision n°2019-191 : Achat de concession funéraire.

Décision n°2019-192 : Achat de concession funéraire.

Décision n°2019-193 : Renouvellement de concession funéraire.

Décision n°2019-194 : Renouvellement de concession funéraire.

Décision n°2019-195 : Renouvellement de concession funéraire.

Décision n°2019-196 : Prise en charge de l'inhumation et des frais d'obsèques par la commune. Montant : 1 967 €

Décision n°2019-197 : Programmation culturelle du Centre Culturel Baschet - contrat de cession pour le spectacle "MUERTO O VIVO" de la compagnie MON GRAND L'OMBRE les 25, 26 et 27 mars 2019. Montant : 8 017,20 €

Décision n°2019-198 : Contrat de services auprès de la société LOGICK SAS logiciel libre "e-venement" de billetterie pour le Centre Culturel Baschet. Montant annuel : 3 600 € TTC

Décision n°2019-199 : Tarifs des spectacles et de l'atelier d'écriture du Centre Culturel Baschet

Décision n°2019-200 : Contrat avec la société APAVE pour la vérification annuelle des équipements scéniques du Centre Culturel Baschet. Montant : 852 €

Décision n°2019-201 : Programmation culturelle saison 2019-2020 du Centre Culturel Baschet - contrat de cession pour le spectacle "Le grand orchestre du 7^{ème} continent" de la compagnie ZIC ZAZOU représentée par SICALINE SARL le 29 septembre 2019 à 16h. Montant : 5 291,25 €

Décision n°2019-202 : Convention de mécénat avec la société JC Decaux - don de mobiliers urbains et impression de flyers et affiches pour un montant de 2 300 € pour la fête de la ville 2019.

Décision n°2019-203 : Convention avec l'association une idée en l'air pour la mise en place d'un atelier saut à l'élastique dans le cadre du Festi'Jeunes du 5 octobre 2019. Montant 1 200 €

Décision n°2019-204 : Cession du véhicule Renault Trafic immatriculé BB-180-ZZ, nécessitant de lourdes réparations, à la société SARL Buselec pour la somme de 1 200 € TTC

Décision n°2019-205 : Contrat avec la société SNAVEB pour la maintenance des pompes de relevages, bacs à graisse, réseaux d'assainissement privés communaux. Montants : 8 566,80 € TTC pour la maintenance préventive des équipements et 18 000 € TTC pour la maintenance corrective.

Décision n°2019-206 : Mise à disposition d'un dispositif de secours par la Croix Rouge Française pour la Fête de la Ville 2019. Samedi 7 septembre de 9h à 01h et dimanche 8 septembre de 9h à 18h30. Montant : 1 500 € TTC

Décision n°2019-207 : Contrats avec la société DOC'UP pour la location et la maintenance de la machine à affranchir. Montant : 1 260 € HT/an

Décision n°2019-208 : Achat de concession funéraire.

Décision n°2019-209 : Achat de concession funéraire.

Décision n°2019-210 : Achat de concession funéraire.

Décision n°2019-211 : Renouvellement de concession funéraire.

Décision n°2019-212 : Renouvellement de concession funéraire.

Décision n°2019-213 : Avenant au contrat de concession funéraire.

Décision n°2019-214 : Réalisation d'un emprunt de 2 000 000 € auprès de La Banque Postale pour le financement des investissements 2019.

Décision n°2019-215 : Animations gonflables et interactives pour la Fête de la Ville 2019. Montant : 3 700,80 € TTC

Décision n°2019-216 : Prolongation de la convention d'occupation précaire pour un logement communal jusqu'au 31 août 2020.

Décision n°2019-217 : Prolongation de conventions d'occupation précaire pour 5 logements communaux situés dans les groupes scolaires, jusqu'au 31 août 2020.

Décision n°2019-218 : Convention avec l'association MISTERDJEMBE pour des ateliers périscolaires les mardis et jeudis de 16h à 17h30 dans les écoles. Montant : 1 890 € TTC

Décision n°2019-219 : Convention avec l'association ART 11 pour des ateliers périscolaires les mardis et jeudis de 16h à 17h30 dans les écoles. Montant : 2 167,50 € TTC

Décision n°2019-220 : Convention avec l'auto entrepreneur Madame BITAUD pour des ateliers périscolaires les mardis et jeudis de 16h à 17h30 dans les écoles. Montant : 2 580 € TTC

Décision n°2019-221 : Convention avec l'association BE SPORTS pour des ateliers périscolaires les mardis et jeudis de 16h à 17h30 dans les écoles. Montant : 960 € TTC

Décision n°2019-222 : Convention avec l'association SALTIMBANQUES 2000 pour des ateliers périscolaires les mardis et jeudis de 16h à 17h30 dans les écoles. Montant : 900 € TTC

Décision n°2019-223 : Convention avec l'association EVOLUSCIENCES pour des ateliers périscolaires les mardis et jeudis de 16h à 17h30 dans les écoles. Montant : 4 770 € TTC

Décision n°2019-224 : Contrat de prestations de services avec LE SAMOVAR - Atelier clown pour un stage de clown pour adulte du 26 au 30 août en préparation de la Caravane du 30 août sur le parvis du Centre Culturel Baschet. Montant : 1 362 € TTC

Décision n°2019-225 : Renouvellement de l'adhésion à la fédération départementale des centres sociaux de l'Essonne pour l'année 2019. Montant : 2 962,76 € TTC

Décision n°2019-226 : Convention avec l'association USEP 91 pour des ateliers périscolaires les mardis et jeudis de 16h30 à 18h dans les groupes scolaires. Montant : 2 092,50 € TTC

Les numéros 2019-152 à 2019-169 sont des délibérations.

MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée
 MBC : marché à bons de commandes
 FCS : fournitures courantes et services
 AOOE : appel d'offres ouvert européen

MU : marché unique
 PI : prestations intellectuelles
 NF : non formalisé

Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DURÉE DU MARCHÉ
19 23 PA	Fourniture d'armements pour les agents de la police municipale	SAS VINTAGE BROKER INFO	PA	Montant maximum pour toute la durée de l'accord-cadre : 24 999 € HT	36 mois non reconductible
19 23 PA	Prestations d'équipements des véhicules de la police municipale	MAXIAVENUE	PA	Montant maximum pour toute la durée de l'accord-cadre : 24 999 € HT	36 mois non reconductible
19 28 PA	Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la place du 19 Mars 1962	DIOF	PA	Forfait : 13 200 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin du délai de levée des réserves
19 20 PA	Acquisition, installation, formation et maintenance d'une solution de gestion des tournés	CO COC SERVICES	PA	Forfait + FSE 1 et 2 : 17 250 € HT / Coût maintenance annuelle logiciel : 2 200 € HT	66 mois
19 26 PA	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement pour le groupe scolaire Jules Ferry	SCP COSTE ORBACH mandataire du groupement SCP COSTE ORBACH / ACRI/GERANIUM/CME BTF SASU/GSTEC	PA	Forfait provisoire : 22 875 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
19 24 PA	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement avec déconstruction des bâtiments existants sur site pour le groupe scolaire Jules Verne	SCP COSTE ORBACH mandataire du groupement SCP COSTE ORBACH / ACRI/GERANIUM/CME BTF SASU/GSTEC	PA	Forfait provisoire : 25 500 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
19 25 PA	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement pour le groupe scolaire Blaise Pascal	ACME mandataire du groupement ACME/BET JACQUES LE REZOLUER/ELEMENTS INGENIERIES	PA	Forfait provisoire : 55 000,04 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
19 27 PA	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'école maternelle et de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement pour le groupe scolaire Pablo Picasso	ATLA mandataire du groupement ATLA/MOTEEC INGENIERIE/SARL WOR INGENIERIE/ALPHA B.E.T	PA	Forfait provisoire : 71 000 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
19 30 PA	Fourniture de pistolets à impulsion électrique (PIE) et de cartouches de rechargement pour les agents de la police municipale	OK PROFESSIONAL	PA	Montant maximum pour toute la durée de l'accord-cadre : 24 999 € HT	36 mois non reconductible

Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
19 19 PA	Travaux de rénovation des façades du groupe scolaire Descartes Lot 2 : Bardage AVENANT n° 1 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	SERBACO	Plus-value : 2 400 € HT
16 11 PA	Travaux de remplacement du sol de l'Ecole Lamartine LOT 2 : Revêtement sol souple AVENANT n° 2 : Travaux supplémentaires sur tranche optionnelle n°2 pour une intervention de déménagement	GROUPE SOLSTIS	Plus-value : 980 euros HT
17 25 PA	Travaux de construction du pôle sportif et associatif des Mares Yvon LOT 16 : Sols souples AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet une moins-value pour la non fourniture du cadre du tapis de propreté prévu au marché	FELDIS ET LEVIAUX	Moins-value : - 460 euros HT
17 25 PA	Travaux de construction du pôle sportif et associatif des Mares Yvon LOT 9 : Electricité/courants faibles AVENANT n°2 : Avenant ayant pour objet une plus-value pour la réalisation de travaux à la demande de la commission de sécurité	CAPTELECOM Mandataire du groupement CAPTELECOM / JETRELEC	Plus value : 3 174,91 € HT

17 25 PA	Travaux de construction du pôle sportif et associatif des Mares Yvon LOT 13 : Menuiserie intérieure bois/mobilier sur mesure AVENANT n°2 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	ETS MILLET	Plus value : 645,75 € HT
17 25 PA	Travaux de construction du pôle sportif et associatif des Mares Yvon LOT 6 : Menuiserie extérieure bois/vitrierie AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet une plus-value pour le remplacement du châssis de désenfumage	BILLIET	Plus value : 6 440,60 € HT
17 25 PA	Travaux de construction du pôle sportif et associatif des Mares Yvon LOT 12 : Serrurerie AVENANT n°2 : Avenant ayant pour objet une plus-value pour la réalisation d'un chevêtre métallique	SNGT	Plus value : 575 € HT
18 15 PA	Travaux de réhabilitation de la maison des seniors LOT 3 : Plomberie/ventilation/chauffage AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	SERT	Plus value : 892,92 € HT
19 17 PA	Travaux de fourniture et pose de structures ludiques et tables de pique-nique AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	RECRE'ACTION	Plus value : 4 385 € HT
18 28 PA	Mission de maîtrise d'œuvre relative au travaux d'extension du gymnase du COSEC AVENANT n°2 : avenant ayant pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre	THEODORUS KERKVLIE ARCHITECTE mandataire du groupement THEODORUS KERKVLIE ARCHITECTE / ACTIF / INGERCO	Plus value : 1 456,43 € HT
18 15 PA	Travaux de réhabilitation de la Maison des Séniors Lot 6 : Menuiserie aluminium - métallerie AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	PLASTALU	Plus value : 7 500 € HT
16 14 PA	Prestations de restauration collective municipale AVENANT n°7 : Avenant technique ayant pour objet de mettre en oeuvre le double choix de plat principal pour le repas de l'ensemble des convives de l'école élémentaire Jules Verne dans le cadre du déploiement de selfs sur ce site à compter du 2 septembre 2019	ELRES	Sans incidence financière
19 07 PA	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la mise en place d'un marché d'exploitation des installations de chauffage AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet de modifier la durée de la période initiale de la phase 4 qui prendra effet à compter du 6 octobre 2019 jusqu'au 30 juin 2020 afin de mettre en concordance la période d'exécution des prestations considérées avec l'exercice de gestion prévu dans le futur marché d'exploitation de chauffage, et de prolonger la durée de la phase 4 pour une période de 12 mois avec une date d'échéance maximum au 30 juin 2025	SERMET	Sans incidence financière
17 17 MS	Prestations de maintenance préventive et corrective des ascenseurs de la ville AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet d'intégrer un nouvel ascenseur à partir du 12 septembre 2019 (mise en service de l'annexe Jean Vilar)	A2A - ALTERNATIVE ASCENSEURS	Plus value: 652 € HT Nouveau montant forfaitaire annuel : 1 956 € HT
19 17 PA	Travaux de fourniture et pose de structures ludiques et tables de pique-nique AVENANT n°2 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	RECRE'ACTION	Plus value : 976,80 € HT
19 19 PA	Travaux de rénovation des façades du groupe scolaire Descartes Lot 1 : Ravèlement AVENANT n° 1 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	SAS RPH	Plus value : 6 454,80 € HT
16 11 PA	Travaux de remplacement du sol de l'Ecole Lamartine LOT 2 : Revêtement sol souple AVENANT n°3 : Prestations supplémentaires sur tranche optionnelle n°2	GROUPE SOLSTIS	Plus value : 4 100 € HT
19 26 PA	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement pour le groupe scolaire Jule Ferry AVENANT n° 1 : Avenant ayant pour objet de prendre en compte des adaptations techniques apportées à la réalisation des études	SCP COSTE ORBACH mandataire du groupement SCP COSTE ORBACH / ACFI/GERANIUM/CME BTP SASU/G2TEC	Sans incidence financière
19 24 PA	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement avec déconstruction des bâtiments existants sur site pour le groupe scolaire Jules Verne AVENANT N°1 : Avenant ayant pour objet de prendre en compte des adaptations techniques apportées à la réalisation des études	SCP COSTE ORBACH mandataire du groupement SCP COSTE ORBACH / ACFI/GERANIUM/CME BTP SASU/G2TEC	Sans incidence financière

La séance est levée à 22h58.



Le Maire,

Sophie RIGAULT

Affiché le : 04/10/2019